

FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CIF/SREPWG/Inf.3

12 mars 2009

Groupe de travail sur la conception du Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables
Paris (France)
25-26 mars 2009

Compte rendu des Coprésidents de la réunion du
Comité du Fonds climatique d'investissement stratégique (SCF)
27 janvier 2009

Coprésidents
Sami Sofan, Yémen
Katherine Sierra, Banque mondiale

Ouverture de la séance

1. Mme Katherine Sierra, Vice-présidente du réseau Développement durable à la Banque mondiale et Coprésidente de la réunion, déclare la séance ouverte.
2. Suite à la démission de M. Philaslak Yuktasemwong (Thaïlande) de son poste de Coprésident, le Comité du SCF élit M. Sami Sofan (Yémen) qui le remplace dans ses fonctions.

Adoption de l'ordre du jour

3. Les participants à la réunion adoptent l'ordre du jour provisoire figurant dans le document SCF/TFC.2/1/Rev.1.

Point 3 de l'ordre du jour. Rapport sur l'état d'avancement du PPCR

4. Le Comité du SCF examine le document SCF/TFC.2/3 intitulé *PPCR Progress Report to the Trust Fund Committee*. Il félicite le Groupe d'experts du PPCR du travail accompli, notamment de l'excellent rapport élaboré en peu de temps.
5. Tout en reconnaissant qu'il incombe au Sous-comité du PPCR d'examiner le rapport établi par le Groupe d'experts et de sélectionner les programmes pilotes à financer au titre du PPCR, le Comité du SCF recommande que le Sous-comité garde à l'esprit la nécessité :
 - a) de tenir compte des objectifs du PPCR, en particulier du souci d'avoir un impact sur le développement et d'entraîner des transformations. Autrement dit, il ne faudrait pas que le nombre de pays sélectionnés pour participer au programme pilote soit tel qu'il entraîne la dispersion des ressources disponibles ;
 - b) de veiller à respecter l'équilibre régional lors de la sélection des pays ; et
 - c) de prendre certaines décisions concernant les programmes pilotes dans les meilleurs délais puisqu'il s'agit d'agir rapidement. Si le Sous-comité ne parvient pas à un consensus sur l'ensemble des programmes pilotes à sa prochaine réunion du 28 janvier, il souhaitera peut-être aller de l'avant avec les programmes pilotes recueillant l'assentiment général.

Point 4 de l'ordre du jour. Élaboration de nouveaux programmes ciblés au titre du SCF

6. Le Comité du SCF examine le document SCT/TFC.2/4 intitulé *Development of New Targeted Programs under the SCF*, qui est consacré à l'évaluation de l'état d'avancement de deux nouveaux programmes ciblés : le Programme d'investissement forestier (FIP) et le Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP). Deux documents figurent en annexe audit rapport : a) un document de conception préliminaire pour le FIP, élaboré par un groupe de travail, et b) une note de conception pour le SREP, fondée sur des consultations informelles.

Programme d'investissement forestier

7. M. Alhassan Attah (Ghana) et M. Per Pharo (Norvège), Coprésidents du Groupe de travail sur le FIP, présentent le document de conception élaboré par le groupe.

8. Le Comité du SCF accueille avec intérêt le projet de document de conception élaboré par le Groupe de travail et, après examen, formule les observations suivantes :

- a) le FIP étant un programme ciblé au titre du SCF, il est essentiel de le définir au départ comme un fonds axé sur l'action climatique, la recherche de profondes transformations grâce à des financements accrus, et le caractère additionnel des ressources mises à disposition ;
- b) de l'avis général, la participation des peuples autochtones aux actions financées au titre du FIP doit être encouragée ;
- c) le document de conception doit établir plus clairement le lien entre le FIP et d'autres processus. La relation entre le FIP et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale ainsi que d'autres activités du programme REDD doit être davantage explicitée, et le rôle propre à chacun de ces processus clairement défini, éventuellement par des exemples ; il convient par ailleurs de s'employer délibérément à exploiter au mieux les synergies issues de ces initiatives ;
- d) le suivi et l'évaluation des résultats obtenus au titre du FIP doivent permettre de mieux savoir quels leviers utiliser pour contrôler et mesurer les actions menées dans le cadre du programme REDD et préparer les rapports correspondants, que ce soit en renforçant les institutions ou en élaborant des cadres stratégiques adéquats ;
- e) il serait bon d'envisager de suivre le modèle du PPCR pour sélectionner les programmes pilotes au titre du FIP ; et
- f) des directives de programmation destinées à promouvoir la participation du secteur privé pourraient être élaborées et figurer en annexe au document de conception.

Prochaines étapes

9. Le Comité du SCF approuve les étapes suivantes :

- a) Un consultant sera recruté et chargé d'élaborer un projet d'initiative spéciale en faveur des peuples autochtones en collaboration avec eux. Ledit projet sera présenté aux réunions de conception.
- b) La deuxième réunion de conception du FIP se tiendra à Washington les 5 et 6 mars prochain.

- c) Le document approuvé par les participants à la deuxième réunion de conception sera distribué pour examen et observations écrites. Il sera ensuite révisé sur la base des commentaires recueillis, et diffusé avant la troisième réunion de conception qui se tiendra à Washington les 7 et 8 mai 2009.
 - d) La version finale du document de conception sera présentée, pour examen et approbation, au Comité du SCF qui se réunira la semaine du 11 mai 2009.
10. Aux fins des deux réunions de conception, il est convenu que l'Unité administrative invite les participants suivants :
- a) jusqu'à dix-huit représentants de pays contributeurs potentiels ;
 - b) jusqu'à dix-huit représentants de pays en développement ;
 - c) les représentants des BMD partenaires, des institutions des Nations Unies spécialisées dans la foresterie et le climat, et de la CCNUCC ;
 - d) douze représentants d'ONG (six de pays en développement et six de pays développés) ;
 - e) trois représentants des peuples autochtones ; et
 - f) trois représentants d'organisations du secteur privé.
11. Les membres du Comité du SCF sont invités à proposer des noms de pays ou d'organisations à convier aux réunions de conception d'ici au **6 février 2009**. La représentation régionale devant être assurée au sein du Comité du SCF, les membres du Comité sont priés d'accorder une attention particulière à la représentation de leur région.
12. Les ONG, les peuples autochtones et le secteur privé sont invités à sélectionner leurs propres représentants.
13. L'Unité administrative prépare, en collaboration avec le Comité des BMD, un projet de liste consolidée des pays et des organismes à inviter aux réunions de conception, qui sera présenté pour examen au Comité du SCF. Ce dernier doit être informé des modalités d'autosélection des représentants des ONG, des peuples autochtones et du secteur privé.

Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP)

14. Dans le cadre de l'examen de la note de conception du SREP, le Comité du SCF formule les observations suivantes :
- a) il importe d'encourager la participation du secteur privé au programme ;
 - b) en tant que programme ciblé du SCF, le SREP doit accorder la priorité à la dynamique de transformation et aux effets sur le climat. L'objectif de transformation du SREP pourrait consister à proposer des mesures qui incitent les pays pilotes à faible revenu à sauter une étape et à passer directement

à l'utilisation de technologies exploitant les énergies renouvelables. En modifiant le parcours technologique des pays dont les émissions de gaz à effet de serre n'ont pas encore atteint des niveaux importants, le programme pourrait engendrer des avancées considérables et influencer positivement sur le climat ;

- c) il est conseillé de tenir compte, lors de la sélection des programmes pilotes, des pays à faible revenu qui pourraient devenir d'importants émetteurs de gaz à effet de serre à l'échelle planétaire s'ils ne modifient pas le cours actuel de leur évolution technologique ;
- d) ce programme doit compléter d'autres programmes mis en œuvre par les BMD, en y apportant une contribution supplémentaire et en générant des synergies, et chercher à attirer des cofinancements bilatéraux ;
- e) il importe de trouver un équilibre adéquat entre le volet climatique du programme (production et distribution d'énergie renouvelable) et la question de l'accès à l'énergie dans les pays à faible revenu ;
- f) sachant que ce programme est axé sur les énergies renouvelables, le Comité du SCF doit approfondir l'examen des questions liées à la maîtrise de l'énergie au titre du SCF.

Prochaines étapes

15. Le Comité du SCF approuve les étapes suivantes :

- a) un groupe de travail sera mis en place à Paris au mois de mars afin d'élaborer un document de conception initial ;
- b) le document de conception préparé par le groupe de travail sera distribué pour examen et observations écrites. Il sera ensuite révisé, sur la base des commentaires recueillis, et diffusé avant une réunion de conception qui se tiendra à Paris les 29 et 30 avril prochain. Une deuxième réunion de conception sera organisée, au besoin, le 6 mai 2009 à Washington pour dégager un consensus sur le document de conception ;
- c) la version finale du document de conception sera présentée, pour examen et approbation, au Comité du SCF qui se réunira la semaine du 11 mai 2009.

16. Le groupe de travail sera composé de représentants de pays contributeurs potentiels et de pays en développement, des BMD partenaires, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), des ONG et du secteur privé.

17. Les membres du Comité du SCF sont invités à proposer des noms de pays ou d'organisations à convier aux réunions de conception d'ici au **6 février 2009**. La représentation régionale devant être assurée au sein du Comité du SCF, les membres du Comité sont priés d'accorder une attention particulière à la représentation de leur région.

18. Aux fins de la réunion de conception, il est convenu que l'Unité administrative invite les participants suivants :

- a) jusqu'à douze représentants de pays contributeurs potentiels ;
- b) jusqu'à douze représentants de pays en développement ;
- c) des représentants des BMD partenaires ainsi que des institutions des Nations Unies spécialisées dans les énergies renouvelables ;
- d) six représentants d'ONG ; et
- e) trois représentants du secteur privé.

19. Les membres du Comité du SCF sont invités à proposer des noms de pays ou d'organisations à convier aux réunions de conception d'ici au **13 mars 2009**. La représentation régionale devant être assurée au sein du Comité du SCF, les membres du Comité sont priés d'accorder une attention particulière à la représentation de leur région.

20. L'Unité administrative prépare, en collaboration avec le Comité des BMD, un projet de liste consolidée des pays, des organismes et des autres représentants à inviter aux réunions de conception, qui sera présenté pour examen au Comité du SCF.

Point 5 de l'ordre du jour. Observateurs de la société civile

21. Le Comité du SCF examine le document SCF/TFC.2/5 intitulé *Proposal for Inviting Representatives of Civil Society to Observe Meetings of the CIF Trust Fund Committees*. Il prend également acte du document SCF/TFC.2/Inf.2 intitulé *Review of Practices on NGO/CSO Participation and Recommended Measures for NGO Representation at Meetings of the CIF Trust Fund Committees* qui a été élaboré par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

22. Le Comité du SCF félicite l'UICN de son rapport d'information exhaustif.

23. Le Comité du SCF approuve la proposition présentée dans le document SCF/TFC.2/5. Il convient notamment d'inviter les observateurs suivants, issus de la société civile, à ses réunions ainsi qu'à celles du Sous-comité du PPCR, conformément au Règlement intérieur en vigueur :

Comité du SCF

- a) Quatre¹ représentants d'organisations de la société civile, en veillant à assurer l'équilibre de la répartition entre les régions et de la représentation hommes-femmes

¹ Ce nombre est adopté pour que chaque Comité accueille un représentant d'un pays développé et trois représentants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine respectivement.

- b) Deux représentants des peuples autochtones
- c) Deux représentants du secteur privé

Sous-comité du PPCR

- a) Quatre représentants d'organisations de la société civile, en veillant à assurer l'équilibre de la répartition entre les régions et de la représentation hommes-femmes
- b) Deux représentants des peuples autochtones
- c) Deux représentants du secteur privé
- d) Un représentant d'une collectivité dont les moyens de subsistance dépendent de l'application de formules d'adaptation

24. Il est convenu que le Forum de partenariat doit servir à faciliter et à promouvoir les consultations avec la société civile ainsi qu'à maximiser les contributions de cette dernière à la réalisation des objectifs des CIF. Ce résultat peut être obtenu, en partie, en associant les représentants de la société civile à la planification et à l'élaboration du programme de travail du Forum de partenariat. Il est recommandé que les représentants sélectionnés pour les réunions du Comité du SCF soient chargés d'organiser la représentation de la société civile au Forum de partenariat.

25. Chacun des groupes identifiés (société civile, peuples autochtones et secteur privé) est invité à désigner ses représentants dans le cadre d'une procédure d'autosélection. Le Comité du SCF doit être tenu informé de l'organisation des procédures. Le Comité du SCF demande également que les observateurs sélectionnés au sein de chaque groupe se concertent pour coordonner leurs interventions afin de maximiser l'efficacité des travaux du Comité.

Point 6 de l'ordre du jour. Questions stratégiques : rôle du Comité du SCF

Point 7 de l'ordre du jour. Échange d'expériences avec la CCNUCC

26. Le représentant du Royaume-Uni au Comité du SCF présente le document SCF/TFC.2/6 intitulé *Role of the SCF Trust Fund Committee in Addressing Strategic Issues*, et le document SCF/TFC.2/7 intitulé *Sharing Lessons with the UNFCCC*.

27. Le Comité du SCF accueille avec intérêt les deux documents préparés par le Royaume-Uni et souligne l'importance de mettre en place un mécanisme efficace dans le cadre des CIF pour tirer les enseignements de l'expérience et diffuser les connaissances. Des procédures de surveillance et d'évaluation rigoureuses seront nécessaires à cet effet.

28. Le Comité du SCF estime que ces documents méritent d'être examinés plus avant et convient que le Comité poursuive l'examen des questions soulevées à sa prochaine réunion.

Point 8 de l'ordre du jour. Questions diverses

29. Les Coprésidents invitent les membres du Comité du SCF à élire un coprésident pour les six prochains mois (à compter du 15 avril). Conformément au Cadre de gouvernance du SCF, les

coprésidents élus doivent provenir, en alternance, de pays bénéficiaires éligibles et de pays contributeurs. Comme le coprésident élu actuel vient d'un pays bénéficiaire, le prochain coprésident doit être choisi parmi les pays contributeurs membres du Comité du SCF.

30. Le Comité du SCF convient que les pays contributeurs poursuivent leurs consultations en vue de présenter une candidature pour approbation par courrier.

Point 9 de l'ordre du jour. Clôture de la séance

31. Les coprésidents déclarent la séance close.